Comptes annuels 2015

Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur

L236.002-06.16

Le rapport annuel de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
Téléfax +41 58 249 44 06
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur à Winterthur

---

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

d'EXPERTsuisse

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

Kurt Gysin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Erich Meier
Expert-réviseur agréé

Zurich, 21 juin 2016

Comptes annuels

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2015	31.12.2014
Actifs			
Placements de la fortune		**1'263'475'366.32**	**864'314'285.44**
Liquidités		182'997'314.67	107'579'430.78
Créances	7.1.1	4'806'573.15	3'583'463.82
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	4'528'376.66	2'296'878.16
Titres		1'066'074'654.48	748'450'910.98
Créances auprès des employeurs affiliés	6.8.1	5'092'247.36	2'422'301.70
./. Ducroire		-23'800.00	-18'700.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	**1'925'235.29**	**320'136.06**
Actifs provenant de contrats d'assurance	5.2	**276'898'161.00**	**281'316'653.20**
Total des actifs		**1'542'298'762.61**	**1'145'951'074.70**

Passifs			
Engagements		**185'070'220.46**	**57'954'754.94**
Prestations de libre passage, capitaux	7.2.1	182'931'461.01	55'480'035.62
Engagements envers AXA Vie SA	7.2.2	14'881.95	26'154.70
Autres dettes	7.2.3	2'123'877.50	2'448'564.62
Compte de régularisation passif	7.2.4	**481'082.43**	**191'567.30**
Réserves de contributions des employeurs	6.8.2	**12'679'081.30**	**9'639'323.50**
Réserves de contributions sans renonciation à l'utilisation		12'679'081.30	9'639'323.50
Provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**985'231'198.87**	**688'889'027.75**
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	920'577'514.30	672'078'285.92
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	32'374'475.57	4'138'822.83
Provisions techniques de la Fondation	5.6.2	32'279'209.00	12'671'919.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	5.2	**276'898'161.00**	**281'316'653.20**
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2	15'967'503.00	18'353'551.20
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.2	260'930'658.00	262'963'102.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	**58'575'545.61**	**69'650'812.73**
Fonds libres des caisses de prévoyance		**23'363'472.94**	**16'461'545.58**
Fonds libres en début de période		16'461'545.58	15'774'053.05
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		8'859'049.21	3'767'279.37
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-1'957'121.85	-3'079'786.84
Fonds libres de la Fondation		**0.00**	**21'847'389.70**
Situation en début de période		21'847'389.70	3'042'699.02
Excédent des charges/produits de la Fondation		-21'847'389.70	18'804'690.68
Total des passifs		**1'542'298'762.61**	**1'145'951'074.70**

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2015	2014
Contributions, apports ordinaires et autres		**99'499'829.58**	**67'672'249.56**
Contributions des salariés		36'192'691.20	25'731'473.40
Contributions des employeurs		46'534'802.75	34'045'686.46
dont prélèvement des réserves de contributions des employeurs pour le financement de contributions	6.8.2	-3'573'027.35	-2'516'430.15
Apports uniques et rachats		12'940'372.38	6'309'505.50
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	6.8.2	6'941'894.05	3'643'935.00
Subsides du fonds de garantie		463'096.55	458'079.35
Prestations d'entrée		**302'573'465.79**	**98'047'098.54**
Apports de libre passage		291'410'871.69	92'409'883.98
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.1	9'226'569.25	4'241'720.62
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		1'936'024.85	1'395'493.94
Apports provenant des contributions et prestations d'entrée		**402'073'295.37**	**165'719'348.10**
Prestations réglementaires		**-43'646'585.60**	**-43'259'778.30**
Rentes de vieillesse	7.3.2	-14'792'019.20	-13'677'053.35
Rentes de survivants	7.3.3	-1'884'085.40	-1'656'899.55
Rentes d'invalidité		-4'435'167.65	-4'375'458.40
Prestations en capital à la retraite		-18'734'335.55	-22'918'466.50
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-3'800'977.80	-631'900.50
Prestations de sortie		**-100'039'641.89**	**-77'350'680.72**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-94'527'284.25	-69'621'505.70
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.1	-367'520.04	-2'213'449.48
Transfert de réserves de contributions des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.8.2	-329'108.90	-1'120'961.40
Versements anticipés pour la propriété du logement/ divorce	7.3.4	-4'815'728.70	-4'394'764.14
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-143'686'227.49**	**-120'610'459.02**
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions		**-303'822'485.93**	**-79'576'890.07**
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-231'252'931.99	-35'604'674.17
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)	5.5	-26'203'208.74	-15'810'201.83
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts	7.3.1	-8'859'049.21	-3'767'279.37
Constitution de provisions techniques de la Fondation		-19'607'290.00	-3'005'856.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-14'860'248.19	-21'500'471.10
Constitution/dissolution de réserves de contributions des employeurs		-3'039'757.80	111'592.40

en CHF	Index de l'annexe	2015	2014
Produits de prestations d'assurance		**29'657'083.90**	**26'612'686.90**
Prestations d'assurance	7.3.5	28'602'145.00	26'598'828.10
Parts d'excédent des assurances	5.7	1'054'938.90	13'858.80
Charges d'assurance		**-22'142'217.50**	**-34'305'868.60**
Primes d'épargne		-661'494.20	-804'809.75
Primes de risque		-13'085'204.40	-9'003'147.15
Primes de coûts	7.3.6	-3'838'817.30	-3'812'743.90
Primes uniques aux assurances		-4'235'935.80	-20'448'645.70
Contributions au fonds de garantie		-320'765.80	-236'522.10
Variation des actifs provenant de contrats d'assurance	5.2	**-4'418'492.20**	**10'792'426.50**
Résultat net de l'activité d'assurance		**-42'339'043.85**	**-31'368'756.19**
Résultat net des placements	6.6	**7'691'443.60**	**53'445'538.48**
Intérêts sur liquidités (nets)	7.3.7	-185'538.37	30'928.73
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.3.8	220'029.15	219'921.60
Résultat des titres		14'883'695.09	58'317'104.11
Frais d'administration des placements	6.7.1	-7'117'546.21	-4'813'162.61
Intérêts sur créances auprès des employeurs		37'604.06	18'876.60
Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA	7.3.9	-272'516.51	-242'537.45
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance		-243'605.81	-163'854.09
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues		27'403.20	33'080.69
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés		341'919.00	45'180.90
Autres produits		**50'598.53**	**39'591.08**
Produits divers	7.3.10	50'598.53	39'591.08
Autres frais	7.3.11	**-32'906.80**	**-104'520.17**
Frais d'administration	7.3.6	**-249'870.15**	**-253'591.96**
Frais d'administration généraux		-123'337.40	-122'906.06
Honoraires de l'organe de révision		-71'928.00	-72'144.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionelle		-23'466.25	-18'077.00
Emoluments des autorités de surveillance		-31'138.50	-40'464.90
Excédent des charges/produits avant dissolution/ constitution de la réserve de fluctuation de valeur		**-34'879'778.67**	**21'758'261.24**
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur		**11'075'267.12**	**-6'033'357.40**
Excédent des charges/produits		**-23'804'511.55**	**15'724'903.84**
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.12	-1'957'121.85	-3'079'786.84
Excédent des charges/produits de la Fondation	7.3.13	-21'847'389.70	18'804'690.68

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 15 mars 1984, la Banque Populaire Suisse a créé, sous le nom de Columna Fondation communautaire de la Banque Populaire Suisse pour la prévoyance professionnelle (2e pilier), une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: Credit Suisse AG. Le nom actuel de la Fondation est: Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur (IDE: CHE-109.792.075 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations surobligatoires.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1432 et verse des contributions au fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

	Edition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2015	
Règlement d'organisation	01.01.2013	01.01.2016
Règlement de prévoyance/ plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2014	01.01.2016
- Prévoyance complémentaire	01.01.2014	01.01.2016
Directives relatives à l'EPL	01.01.2013	
Règlement de placement	01.01.2015	
Annexe 1	01.07.2015	
Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.07.2014	
Règlement relatif à la participation aux excédents	07.11.2008	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2015	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.06.2014	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	01.12.2014	01.12.2015
Règlement des frais de gestion	01.01.2013	

1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs / salariés
Hans Rudolf Haefeli	Président	2013 - 2016	employeurs
Ivo Nater		2013 - 2016	employeurs
Erwin Reutener (jusqu'au 31.12.2015)		2013 - 2015	employeurs
Evelyne Moser		2013 - 2016	salariés
Niklaus Neddermann		2013 - 2016	salariés
Max Rüegg		2013 - 2016	salariés

Erwin Reutener a quitté le Conseil de fondation au 31.12.2015. Cyril Grandjean a été élu au Conseil de fondation en qualité de représentant des employeurs pour le remplacer jusqu'à la fin du mandat s'achevant au 31.12.2016.

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Commissions de prévoyance du personnel (CPP)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié. Les Commissions de prévoyance du personnel sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Gérance

Gérance, administration, comptabilité	AXA Vie SA, Winterthur

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Libera SA, Zurich, Dr. Ruben Lombardi
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'adhésion)

	2015	2014	Variation en %
Effectif des contrats d'adhésion au 01.01	610	548	11,31
Entrées	762	94	
Sorties	-4	-32	
Total des contrats d'adhésion au 31.12	**1'368**	**610**	124,26

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	2015	2014	Variation en %
Effectif des assurés actifs au 01.01	7'534	7'127	5,71
Entrées	4'769	2'139	
Sorties	-2'166	-1'732	
Total des assurés actifs au 31.12	**10'137**	**7'534**	34,55

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation

	Effectif au 31.12.2015	Entrées Sorties 2015	Effectif au 31.12.2014
Rentes de vieillesse	77	79 -2	0
Rentes d'enfant de pensionné	3	3 0	0
Rentes d'orphelin	1	1 0	0
Rentes temporaires	2	2 0	0
Total des rentes prises en charge de manière autonome	**83**		**0**

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels

	Effectif au 31.12.2015	Entrées Sorties 2015	Effectif au 31.12.2014
Rentes de vieillesse	882	8 -26	900
Rentes d'enfant de pensionné	14	1 -3	16
Rentes d'invalidité	426	70 -79	435
Rentes d'enfant d'invalide	158	21 -28	165
Rentes de conjoint	228	16 -5	217
Rentes d'orphelin	45	10 -9	44
Rentes temporaires	1	0 0	1
Total des rentes réassurées	**1'754**		**1'778**
Total des rentes	**1'837**		**1'778**

3 Nature de l’application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par chacune des caisses de prévoyance affiliées.

Dans ces plans de prévoyance, promulgués par les caisses de prévoyance, sont établis le genre et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des contributions.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d’excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l’attribution des parts d’excédent figurent au point 5.7.

4 Principes d’évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels correspondent aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d’évaluation

Les principes de comptabilité et d’évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Actifs et passifs provenant de contrats d’assurance: réserve mathématique d’épargne susceptible de rachat pour les assurés actifs et réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes sur la base des tarifs d’assurance d’AXA Vie SA
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (pris en charge de façon autonome par la Fondation) et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l’expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon la méthode d’analyse financière (méthode «value at risk»)

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune

5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

En ce qui concerne les solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation, les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le risque de vieillesse, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Depuis le 01.01.2015, la Fondation assume de manière autonome les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

En ce qui concerne les solutions d'assurance complète, la Fondation a entièrement réassuré le processus d'épargne et les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité auprès d'AXA Vie SA. La Fondation n'assume aucun risque.

5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Evolutions, voir points 5.3.2 et 5.5.2.

Evolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	**2015** CHF	**2014** CHF
Etat au 01.01	281'316'653.20	270'524'226.70
Variation	-4'418'492.20	10'792'426.50
Etat au 31.12	**276'898'161.00**	**281'316'653.20**

5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Evolution des avoirs de vieillesse placés de façon autonome	**2015** CHF	**2014** CHF
Etat au 01.01	672'078'285.92	614'094'188.15
Bonifications de vieillesse	68'532'102.15	49'035'224.90
Apports de libre passage	291'360'767.19	92'239'185.48
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	1'936'024.85	1'395'493.94
Autres apports	12'183'300.45	6'617'557.39
Prestations de libre passage en cas de sortie	-94'015'526.00	-69'195'726.60
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-4'815'728.70	-4'394'764.14
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-41'262'572.05	-38'896'693.20
Rémunération des avoirs de vieillesse	14'580'860.49	21'183'820.00
Etat au 31.12	**920'577'514.30**	**672'078'285.92**

5.3.2 Evolution des avoirs de vieillesse réassurés auprès d'AXA Vie SA	2015 CHF	2014 CHF
Etat au 01.01	18'353'551.20	19'232'503.70
Bonifications de vieillesse	672'877.45	818'650.15
Apports de libre passage	50'104.50	170'698.50
Autres apports	23'136.50	27'223.15
Prestations de libre passage en cas de sortie	-511'758.25	-425'779.10
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-2'899'796.10	-1'786'396.30
Rémunération des avoirs de vieillesse	279'387.70	316'651.10
Etat au 31.12	**15'967'503.00**	**18'353'551.20**
Total du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	**936'545'017.30**	**690'431'837.12**

Rémunération des avoirs de vieillesse

Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation
Le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse est déterminé par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

	2015	2014
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,75%	1,75%
Rémunération supplémentaire	0,00%	1,75%
Total	**1,75 %**	**3,50 %**

Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne
Les taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse sont déterminés par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral et des taux d'intérêt en vigueur selon le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA.

	2015	2014
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,75%	1,75%
Rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires [1)]	1,75%	1,75%

[1)] Rémunération globale, y c. parts d'excédent de 1,25% (2014: 0,75%), voir aussi point 5.7

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Avoirs de vieillesse placés de façon autonome selon la LPP	475'195'244.09	362'805'750.55
Avoirs de vieillesse selon la LPP réassurés	13'738'624.05	18'353'551.20
Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)	**488'933'868.14**	**381'159'301.75**
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,75%	1,75%

5.5 Evolution de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions technique». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.2) est inclus dans les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance.

5.5.1 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) placée de façon autonome

	31.12.2015 CHF	Constitution Dissolution 2015	31.12.2014 CHF
Rentes de vieillesse	31'909'003.28	30'892'689.42 -3'122'508.97	4'138'822.83
Rentes d'enfant de pensionné	66'094.06	71'078.15 -4'984.09	0.00
Rentes de conjoint	241'372.96	243'438.02 -2'065.06	0.00
Rentes d'orphelin	158'005.27	158'005.27 0.00	0.00
Etat au 31.12	**32'374'475.57**		**4'138'822.83**
Effectif des bénéficiaires de rentes (détails, voir point 2.2.1)	83		0

5.5.2 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) réassurée conformément aux principes actuariels

	31.12.2015 CHF	Constitution Dissolution 2015	31.12.2014 CHF
Rentes de vieillesse	190'048'171.00	1'961'532.00 -7'872'812.00	195'959'451.00
Rentes d'enfant de pensionné	339'020.00	0.00 -47'467.00	386'487.00
Rentes d'invalidité	41'532'737.00	5'869'072.00 -3'438'033.00	39'101'698.00
Rentes d'enfant d'invalide	1'177'634.00	171'538.00 -270'629.00	1'276'725.00
Rentes de conjoint	27'055'089.00	2'402'112.00 -827'878.00	25'480'855.00
Rentes d'orphelin	679'753.00	160'932.00 -92'028.00	610'849.00
Rentes temporaires	98'254.00	0.00 -48'783.00	147'037.00
Etat au 31.12	**260'930'658.00**		**262'963'102.00**
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.2)	1'754		1'778

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

5.6.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Aucune provision technique ne doit être constituée au niveau des caisses de prévoyance.

5.6.2 Provisions techniques de la Fondation

	31.12.2015 CHF	Constitution Dissolution 2015	31.12.2014 CHF
Provisions pour différences de taux de conversion (risque de longévité)	32'279'209.00	19'607'290.00 0.00	12'671'919.00
Etat au 31.12	**32'279'209.00**		**12'671'919.00**

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves et repose sur l'hypothèse selon laquelle 60% des avoirs de vieillesse déterminants des personnes assurées ayants droit seront convertis en une rente de vieillesse.

5.7 Parts d'excédents des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation:
Pour l'année 2015, AXA Vie SA a pu verser une part d'excédent issue du processus de risque, dont le montant dépend des facteurs tarifaires invalidité et décès. Ces facteurs tarifaires dépendent de l'expérience en matière de risque de la branche économique concernée et du cours individuel des sinistres de la caisse de prévoyance. Les excédents de risque ont été calculés sur la base des primes de risque des caisses de prévoyance.

Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne auprès d'AXA Vie SA:
Les avoirs de vieillesse couverts selon les principes actuariels ont été rémunérés à un taux de 1,75% (2014: 1,75%) dans le régime obligatoire et de 0,50% (2014: 1,00%) dans le régime surobligatoire. En outre, dans le régime surobligatoire, AXA Vie SA a attribué pour l'année 2015 une part d'excédent de 1,25% (2014: 0,75%) découlant du processus d'épargne. Il en résulte une rémunération globale de 1,75%, identique à 2014.

Ces parts d'excédent ont été attribuées conformément au règlement relatif à la participation aux excédents, essentiellement pour augmenter les avoirs de vieillesse des personnes assurées. Les parts d'excédent provenant du processus d'épargne ont généralement été créditées sous la forme d'une rémunération supplémentaire continue des avoirs de vieillesse en 2015.

	2015 CHF	2014 CHF
Total des parts d'excédent de l'assurance	1'054'938.90	13'858.80
Montant utilisé pour augmenter les avoirs de vieillesse des personnes assurées	1'038'873.70	13'858.80
Montant utilisé selon une autre décision des Commissions de prévoyance du personnel compétentes	16'065.20	0.00

Les parts d'excédent créditées par AXA Vie SA au 01.01.2016 se sont montées à 1'025'556,60 CHF. Ces parts d'excédent se rapportent à l'année 2015. Elles sont comptabilisées sur la période de calcul afin de garantir une vue d'ensemble exhaustive et conforme à la réalité de la période concernée.

Etant donné que les processus de rentes n'ont pas généré de parts d'excédent, il n'a pas été possible d'adapter les rentes à l'évolution des prix conformément à l'art. 36, al. 2, LPP.

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 09.06.2015 pour le 31.12.2014. Il en ressort notamment que:

- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculées conformément aux bases techniques LPP 2010 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 3,0%.

- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel pour les cas de décès et d'invalidité.

- Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de la Fondation s'élève à 109,4% au 31.12.2014.

- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. La réserve de fluctuation de valeur a pu être constituée conformément à son objectif.

- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.

- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

- La Columna Fondation collective Group Invest offre au 31.12.2014 une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux prescriptions de l'art. 52e, al. 1, LPP.

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.9.1 Réassurance de risques

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par la FINMA.

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 01.01.2015, la Fondation fournit, dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune, les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués conformément aux bases techniques LPP 2010 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 3,00% jusqu'au 30.12.2015 et de 2,25 % à partir du 31.12.2015.

5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Dans l'ensemble, les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation se sont maintenus à un niveau constant en 2015. Toutefois, le montant des primes de risque a également été influencé par la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, par l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

La Fondation a abaissé le taux d'intérêt technique utilisé pour les calculs actuariels (risques assumés de façon autonome) de 3,00% à 2,25% au 31.12.2015.

Le taux de conversion en vigueur dans la prévoyance surobligatoire a été adapté au 01.01.2015, passant de 5,835% à 6% pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans, et de 5,574% à 5,854% pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans.

5.11 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

La Fondation présente le degré de couverture suivant:

Actifs nets à la valeur de marché	**31.12.2015** CHF	**31.12.2014** CHF
Actifs	1'542'298'762.61	1'145'951'074.70
./. Engagements	-185'070'220.46	-57'954'754.94
./. Compte de régularisation passif	-481'082.43	-191'567.30
./. Réserves de contributions des employeurs	-12'679'081.30	-9'639'323.50
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-23'363'472.94	-16'461'545.58
Total des actifs nets à la valeur de marché	**1'320'704'905.48**	**1'061'703'883.38**

Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	936'545'017.30	690'431'837.12
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	293'305'133.57	267'101'924.83
Provisions techniques de la Fondation	32'279'209.00	12'671'919.00
Total du capital de prévoyance actuariel	**1'262'129'359.87**	**970'205'680.95**
Degré de couverture de la Fondation	**104,6%**	**109,4%**

Le degré de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses éventuels fonds libres et peut dès lors différer du degré de couverture de la Fondation.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants (PPCmetrics SA, Zurich).

Conseil indépendant en placements	PPCmetrics SA, Zurich Dr. Dominique Ammann, partenaire Dr. Stephan Skaanes, partenaire

Le Conseil de fondation a confié une partie de la gestion de la fortune de la Fondation à Credit Suisse SA et à AXA Assurances SA et conclu avec ces deux sociétés des contrats de gestion de fortune correspondants.

Gestion de fortune par Credit Suisse SA
(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2)

Conseiller en placement	Stefan Meili, Credit Suisse SA
Gestionnaire de placement	Patrick Kaufmann, Credit Suisse SA

Gestion de fortune par AXA Assurances SA
(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Gestionnaire de fortune	Stefan Knab, AXA Assurances SA

Les dispositions de l'art. 48f, al. 2 à 5, OPP 2 sont respectées.

Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse SA et par AXA Vie SA.

La gestion des dépôts (titres) est réalisée par Credit Suisse SA et par la Fondation de placement Winterthur FWi.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Afin de compenser les fluctuations de valeur enregistrées par la fortune placée du fait de la variation des cours, une réserve de fluctuation de valeur est constituée. Cette réserve représente une garantie contre les pertes sur cours enregistrées par les placements et permet d'assurer l'équilibre financier.

Le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur (objectif) est calculé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Il est déterminé sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, laquelle doit garantir l'équilibre financier à l'horizon d'une année avec un niveau de sécurité de 98%. Dans le cadre de la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation, le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 12,2% du capital de prévoyance placé de façon autonome, des provisions techniques, des réserves de contributions des employeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance Group Invest.

Réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs constituée, selon bilan	58'575'545.61	69'650'812.73
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	124'579'701.88	69'650'812.73
Réserve de fluctuation de valeurs non constituée (déficit de réserve)	-66'004'156.27	0.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total 31.12.2015 CHF	Part 31.12.2015 en %	Total 31.12.2014 CHF
Créances				
Liquidités	PD	182'997'315	14,48	107'579'431
Opérations de couverture	PD	-1'431'181	-0,11	0
Créances	PD	4'806'573	0,38	3'583'464
Avoir en compte auprès d'AXA Vie SA	PD	4'528'377	0,36	2'296'878
Créances auprès des employeurs affiliés	PD	5'068'447	0,40	2'403'602
Obligations en CHF	PC	261'229'238	20,68	231'370'798
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	PC	60'628'517	4,80	45'667'160
Obligations en monnaies étrangères, marchés émergents	PC	30'997'204	2,45	22'996'710
Actions				
Actions suisses	PC	127'716'748	10,11	89'523'911
Actions étrangères	PC	169'068'888	13,38	102'420'030
Immeubles				
Placements immobiliers suisses	PC	238'099'173	18,84	179'036'714
Placements immobiliers étrangers (hedged en CHF)	PC	37'231'200	2,95	10'535'000
Placements alternatifs				
Insurance linked securities (hedged en CHF)	PC	40'406'881	3,20	34'478'313
Private equity (hedged en CHF)	PC	87'033'889	6,89	32'351'770
Hedge funds (hedged en CHF)	PC	15'094'097	1,19	70'505
Total des placements		**1'263'475'366**	**100,00**	**864'314'286**
Compte de régularisation actif		1'925'236		320'136
Actifs provenant de contrats d'assurance		276'898'161		281'316'653
Total des actifs		**1'542'298'763**		**1'145'951'075**

PD Placements directs
PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

Monnaies étrangères (sans couverture)	31.12.2015 CHF	31.12.2015 en %	31.12.2014 CHF
Obligations en monnaies étrangères, marchés émergents	30'997'204	2,45	22'996'710
Actions étrangères	169'068'888	13,38	102'420'030
Total des monnaies étrangères (sans couverture)	**200'066'092**	**15,83**	**125'416'740**

Placements dans le cadre de mandats de gestion de fortune	Total 31.12.2015 CHF	Part 31.12.2015 en %	Total 31.12.2014 CHF
Par Credit Suisse SA	959'975'518	77.27	802'170'670
Par AXA Assurances SA	282'388'293	22.73	0
Total	**1'242'363'811**	**100,00**	**802'170'670**

Confirmation du respect des limites

En raison des acomptes élevés payés lors de reprises de caisses de prévoyance, la limite prévue à l'art. 54, al. 1, OPP 2 a été brièvement dépassée de 1,9%: au jour de clôture du bilan, la Fondation disposait auprès de Credit Suisse SA de liquidités correspondant à 11,9% de la fortune totale (y c. valeurs de rachat des contrats d'assurance collective) au sens de l'art. 49 OPP 2.

Pour le reste, les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

Actes de nantissement

Afin de se protéger contre les risques de change, la Fondation recourt à des opérations à terme sur devises qui nécessitent des dépôts de garantie (marges initiales) obligatoires. Credit Suisse SA octroie une limite de négoce correspondant au volume des transactions et définie dans un «contrat-cadre pour la couverture des marges de maintenance». Cette limite est garantie au moyen d'un acte de nantissement général limité. Identique à la limite de négoce correspondante, cet acte confère à la banque un droit de gage d'un montant limité. Autrement, il n'y a ni obligation de procéder à des versements supplémentaires ni aucun effet de levier à la charge de la Fondation. Les dispositions des art. 65, al. 1, ainsi que 71, al. 1, LPP sont respectées. Au 31.12.2015, il existe des droits de gage d'un montant total de 15'000'000 CHF (dont 6'557'708 CHF réalisés).

Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

Engagements de capital

La Fondation a investi des actifs dans des fonds modulaires.

Total des actifs au	31.12.2015 USD		31.12.2014 USD
Commitment Amount	20'000'000		0
Montant déjà utilisé	1'280'244		0
Montant encore disponible	18'719'756	(CHF 18'573'742)	0

Stratégie de placement	Stratégie de placement en %	Marges en %
Marché monétaire CHF	0	0-15
Obligations en CHF	18	25-43
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	17	
Obligations en monnaies étrangères, marchés émergents	3	0-5
Total des valeurs nominales	**38**	**25-63**
Actions suisses	11	8-13
Actions étrangères	16	10-18
Total des actions	**27**	**18-31**
Placements immobiliers suisses	20	17-25
Placements immobiliers étrangers (hedged en CHF)	3	0-5
Total des immeubles	**23**	**17-30**
Total des placements alternatifs (Investissement dans deux sous-véhicules au moins, au maximum 7,5% par sous-véhicule)	**12**	**2-15**
Total des valeurs réelles	**62**	**37-75**
Total	**100**	
Total des monnaies étrangères	**19**	**10-23**

Allocation des actifs d'AXA Vie SA pour les actifs provenant de contrats d'assurance

Les capitaux de prévoyance réassurés auprès d'AXA Vie SA dans le cadre du contrat d'assurance collective (actifs provenant de contrats d'assurance) sont placés par AXA Vie SA conformément aux prescriptions relevant du droit de la surveillance.

En % des placements de capitaux d'AXA Vie SA	31.12.2015	31.12.2014
Liquidités et dépôts à terme	1,8	3,1
Obligations	59,2	57,0
Hypothèques et prêts	15,6	15,7
Titres de participation (actions et parts de fonds)	3,6	3,5
Private equity et hedge funds	5,6	5,8
Immeubles et installations	15,8	16,2
Autres placements de capitaux (instruments financiers dérivés, opérations à terme et opérations de mise en pension) [1)]	-1,6	-1,3

[1)] Dérivés passifs

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Afin de se protéger contre les risques de change, la Fondation recourt à des produits dérivés. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées. Les opérations à terme sur devises suivantes étaient en cours au 31.12.2015:

	Valeur du marché en CHF	Augmentation de l'engagement en CHF	Réduction de l'engagement en CHF
CHF	-1'431'181	49'684'126	
EUR			-7'605'689
GBP			-1'472'728
HKD			-1'082'629
JPY			-5'611'547
USD			-35'342'714

De plus, la Fondation a investi dans des véhicules de placement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés pour couvrir les risques de change.

6.6 Explication du résultat net des placements

	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts sur liquidités (nets)	-185'538.37	30'928.73
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA	220'029.15	219'921.60
Produits des titres	19'046'426.62	14'183'471.71
Gains de cours sur titres	27'200'117.32	46'347'215.37
Pertes de cours sur titres	-31'362'848.85	-2'213'582.97
Frais de gestion des placements de la fortune	-7'117'546.21	-4'813'162.61
Intérêts sur créances auprès des employeurs	37'604.06	18'876.60
Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA	-272'516.51	-242'537.45
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-243'605.81	-163'854.09
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues	27'403.20	33'080.69
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	341'919.00	45'180.90
Résultat net des placements	**7'691'443.60**	**53'445'538.48**

Performance de la fortune globale [1]	2015 CHF	2014 CHF
Somme des actifs pertinents au 01.01	882'987'972.70	748'697'581.85
Somme des actifs pertinents au 31.12	1'281'368'104.61	882'987'972.70
Valeur moyenne	**1'082'178'038.66**	**815'842'777.28**
Résultat net des placements	7'691'443.60	53'445'538.48
Intérêts et parts d'excédent des assurances (processus d'épargne)	1'318'261.40	330'509.90
Performance de la fortune globale en %	**0,8**	**6,6**

[1] Sans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes d'AXA Vie SA)

Performance des placements [2]	2015 CHF	2014 CHF
Somme des placements au 01.01	864'346'326.50	729'168'492.90
Somme des placements au 31.12	1'263'562'011.56	864'346'326.50
Valeur moyenne	**1'063'954'169.03**	**796'757'409.70**
Résultat net des placements	7'691'443.60	53'445'538.48
Performance des placements en %	**0,7**	**6,7**

[2] Sans les actifs provenant de contrats d'assurance ainsi que les intérêts et les parts d'excédent qui leur sont liés, y c. les éléments pertinents de la fortune du compte de régularisation actif.

6.7 Explication des frais de gestion de fortune

6.7.1 Frais de gestion de fortune

	2015 CHF	2014 CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	5'369'397.30	3'643'023.30
Commissions de gestion de ASF VII GP Limited, Jersey	107'101.12	0.00
Frais de gestion de comptes et de dépôts de Credit Suisse SA [1]	126'473.50	0.00
Frais de transaction et impôts	202'198.37	20'748.70
Honoraires de gestion de fortune		
de Credit Suisse SA	1'269'031.90	1'209'878.20
d'AXA Assurances SA	223'752.68	0.00
Honoraires pour le Global Custody de Credit Suisse SA	29'177.55	0.00
Honoraires pour conseil indépendant en placements	47'574.05	37'023.00
Etude ALM de Credit Suisse SA	8'500.00	8'500.00
Remboursements provenant de la gestion de fortune	-265'660.26	-106'010.59
Total des frais de gestion de fortune	**7'117'546.21**	**4'813'162.61**

[1] En 2014, les frais de gestion de comptes et de dépôts étaient inclus dans les honoraires de gestion de fortune de Credit Suisse SA (commission forfaitaire «all-in fee»).

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total des placements	1'263'475'366	864'314'285
Total des placements transparents	1'231'480'654	864'243'780
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	**0,58%**	**0,56%**
Taux de transparence en matière de frais	**97,47%**	**99,99%**

Les placements hors compte de régularisation actif et les actifs provenant de contrats d'assurance servent de valeur de référence pour le calcul des indicateurs.

Placements collectifs non transparents			31.12.2015
ISIN	**Nom du produit** **Prestataire**	**Inventaire** Nombre de parts	**Valeur du marché** en CHF
IE00B7TKBZ10	AXA 1291 Fund Klasse -A- USD AXA 1294 Fund	8'228	9'791'334
LU0996462254	SHS -EAH- CS NL GL SEN LO DIST. Credit Suisse Fund Management S.A.	21'000	20'333'040
XD0103906968	Custom Portfolio Hedge Index Tracker CHF Credit Suisse Ltd	479	72'913
XF0002897326	Fund Pre-Paym USD Fund Pre-Paym USD	500'000	500'499
-	Participation Ardian ASF VII Fund ASF VII GP Limited, Jersey	1'241'482	1'296'926
Total des placements collectifs non transparents			**31'994'712**

6.7.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

6.7.3 Remboursements / rétrocessions

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune. Chaque année, les personnes et les institutions concernées fournissent à la Fondation une confirmation ou un décompte écrits et doivent en outre lui remettre tout autre avantage financier en rapport avec l'exercice de leur activité pour celle-ci.

Pour l'année 2015, la Fondation a reçu au titre de la gestion de fortune des remboursements d'un montant de 265'660.26 CHF (2014: 126'530.04 CHF).

6.7.4 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement en actions direct, elle ne dipose d'aucun droit de vote.

6.8 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Créances auprès des employeurs affiliés

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (contributions encore dues)	5'092'247.36	2'422'301.70
./. Ducroire	-23'800.00	-18'700.00
Total des créances auprès des employeurs	**5'068'447.36**	**2'403'601.70**

Au 31.03.2016, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances ont été réduites à 734'167.94 CHF (2014: 626'279.00 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4% (2014: 4%).

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.8.2 Réserves de contributions des employeurs

	2015 CHF	2014 CHF
Etat au 01.01	9'639'323.50	9'750'915.90
Apports dans les réserves de contributions des employeurs (y c. reprises de caisses de prévoyance)	6'941'894.05	3'643'935.00
Prélèvement pour le financement de contributions	-3'573'027.35	-2'516'430.15
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-329'108.90	-1'120'961.40
Transfert dans les fonds libres	0.00	-118'135.85
Etat des réserves de contributions des employeurs au 31.12	**12'679'081.30**	**9'639'323.50**

Comme l'année précédente, les réserves de contributions des employeurs n'ont pas porté intérêt.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent principalement à ce poste les avoirs de la Fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé).

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les avoirs de la Fondation disponibles sur les comptes gérés par AXA Vie SA. La hausse par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par des paiements qui, au lieu d'être versés à la Fondation, ont été versés par erreur à AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des parts d'excédent d'AXA Vie SA attribuées mais pas encore reçues, des contributions acquises mais pas encore décomptées, des rentes versées d'avance ainsi que de remboursements provenant de la gestion de fortune acquis mais pas encore encaissés.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage, capitaux

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage reçues à la suite de reprises de contrats, mais qui n'ont pas encore été intégrées ainsi que des prestations de libre passage issues de la dissolution de contrats qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance. La hausse par rapport à l'année précédente tient aux apports de capitaux plus élevés provenant de nouvelles affiliations.

7.2.2 Engagements envers AXA Vie SA

Ce poste regroupe les obligations de la Fondation sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

7.2.3 Autres dettes

Ce poste comprend principalement des paiements reçus par erreur et qui n'ont pas encore été transférés, des avoirs des employeurs affiliés, des engagements envers le fonds de garantie LPP ainsi que le droit d'une caisse de prévoyance en lien avec la liquidaton partielle de la Fondation.

7.2.4 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de contributions qui n'ont pas encore été crédités aux employeurs affiliés ainsi que de frais de gestion de fortune, de cotisations aux assurances sociales et de frais de surveillance qui n'ont pas encore été facturés.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	2015 CHF	2014 CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance	9'226'569.25	4'241'720.62
Total	**9'226'569.25**	**4'241'720.62**

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	2015 CHF	2014 CHF
Provisions techniques de la Fondation (provenant de la liquidation partielle)	0.00	821'319.60
Réserve de fluctuation de valeurs de la Fondation (provenant de la liquidation partielle)	0.00	917'688.63
Fonds libres des caisses de prévoyance	367'520.04	474'441.25
Total	**367'520.04**	**2'213'449.48**

7.3.2 Rentes de vieillesse versées

	2015 CHF	2014 CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	838'022.65	0.00
Rentes réassurées selon les principes actuariels	13'953'996.55	13'677'053.35
Total des rentes de vieillesse versées	**14'792'019.20**	**13'677'053.35**

7.3.3 Rentes de survivants versées

	2015 CHF	2014 CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	5'682.00	0.00
Rentes réassurées selon les principes actuariels	1'878'403.40	1'656'899.55
Total des rentes de survivants versées	**1'884'085.40**	**1'656'899.55**

7.3.4 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2015	2014
Nombre	55	40
Montant total en CHF	3'380'363.55	3'464'632.50

Mises en gage pour la propriété du logement	2015	2014
Nombre	25	15

Versements à la suite de divorces	2015	2014
Nombre	17	24
Montant total en CHF	1'435'365.15	930'131.64

7.3.5 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux), des libérations du paiement de la prime ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats reçues par AXA Vie SA.

7.3.6 Primes de coûts / frais d'administration

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	2015 CHF	2014 CHF
Frais d'administration généraux	2'721'721.45	2'710'860.90
Frais de marketing et de publicité [1)]	536'320.10	647'406.75
Rémunération versée aux courtiers	580'775.75	454'476.25
Total des primes de coûts	**3'838'817.30**	**3'812'743.90**

[1)] Outre les frais directs de marketing et de publicité, ce poste englobe notamment les frais liés à l'acquisition et au suivi des clients (rémunérations uniques ou régulières versées aux collaborateurs du service externe).

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qu'AXA Vie SA a facturées à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation. Les frais d'administration se composent comme suit:

	2015 CHF	**2014** CHF
Frais liés au traitement de demandes EPL	17'233.00	15'087.00
Frais d'encaissement	23'393.20	9'209.40
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	16'400.00	19'859.05
Coûts pour des services spéciaux	270.00	0.00
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	65'639.20	69'511.30
Honoraires de l'organe de révision	71'928.00	72'144.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	23'466.25	18'077.00
Frais liés à la surveillance directe (Fondation)	26'062.00	30'100.00
Frais liés à la surveillance directe (caisses de prévoyance)	0.00	5'027.00
Emoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	5'076.50	5'337.90
Frais liés au site Internet	0.00	9'058.31
Coûts pour d'autres dépenses	402.00	181.00
Total des frais d'administration	**249'870.15**	**253'591.96**

7.3.7 Intérêts sur liquidités (nets)

Est inclus dans ce poste un montant de 75'913.95 CHF au titre d'intérêts négatifs de Credit Suisse SA.

7.3.8 Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA

Il s'agit des intérêts générés par les comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

7.3.9 Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA

Sont comptabilisés à ce poste les intérêts sur les primes d'assurance dues.

7.3.10 Produits divers

Il s'agit essentiellement des contributions aux frais supplémentaires reçues conformément au règlement des frais de gestion.

7.3.11 Autres frais

Il s'agit essentiellement de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune et de l'augmentation du ducroire.

7.3.12 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, par exemple, la répartition de fonds libres des caisses de prévoyance en vue d'une redistribution aux personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

7.3.13 Excédent des charges / produits de la Fondation

	2015 CHF	2014 CHF
Constitution de provisions techniques de la Fondation	-19'607'290.00	-3'005'856.00
Rémunération du capital de prévoyance assurés actifs (solutions de prévoyance Group Invest)	-14'580'860.49	-21'183'820.00
Rentes de vieillesse versées de façon autonome	-838'022.65	0.00
Rentes de survivants versées de façon autonome	-5'682.00	0.00
Constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes pris en charge de façon autonome (nette)	-28'235'652.74	-4'138'822.83
Dissolution d'avoirs de vieillesse lors de la conversion en rentes	22'370'358.05	3'732'750.45
Capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes reçus suite à une reprise	444'705.68	0.00
Primes uniques versées à AXA Vie SA (longévité)	-24'166.00	-2'080'802.00
Compensation des contributions au fonds de garantie	-4'542.95	-6'864.45
Intérêts sur liquidités (nets)	-185'538.37	30'928.73
Résultat des titres	14'883'695.09	58'317'104.11
Frais de gestion des placements de la fortune	-7'117'546.21	-4'813'162.61
Intérêts sur créances auprès des employeurs	37'604.06	18'876.60
Charges/produits d'intérêts envers AXA Vie SA (nets)	-25'244.91	9'821.99
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-243'605.81	-163'854.09
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	341'919.00	45'180.90
Pertes sur débiteurs	0.00	-4'878.05
Constitution/dissolution du ducroire	-5'100.00	11'300.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-27'720.00	-30'765.00
Frais directs de la Fondation (frais d'administration)	-192'573.95	-204'409.51
Effets résultant des comptes de régularisation	89'990.60	43'064.65
Autres produits (nets)	2'616.78	1'263.42
Transfert de provisions techniques de la Fondation (liquidation partielle)	0.00	-821'319.60
Transfert de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation (liquidation partielle)	0.00	-917'688.63
Excédent des charges/produits avant dissolution/ constitution de la réserve de fluctuation de valeur	**-32'922'656.82**	**24'838'048.08**
Dissolution/constitution de la réserve de constitution de valeur	11'075'267.12	-6'033'357.40
Excédent des charges/produits	**-21'847'389.70**	**18'804'690.68**

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Demande de l'autorité de surveillance

Aucune

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert

La Fondation ne présente pas de découvert.

9.2 Liquidations partielles ou totales

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». Au 31.12.2013, les éléments constitutifs de la liquidation partielle de la Fondation étaient réunis. La procédure n'était pas encore terminée au 31.12.2015. Voir point 10. Aucune (nouvelle) procédure de liquidation partielle ne doit être engagée pour 2014 et 2015.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. La procédure observée en la matière est celle prévue par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

9.3 Procédures juridiques en cours

La procédure juridique en cours au 31.12.2015 est menée en collaboration avec AXA Vie SA.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

La procédure de liquidation partielle a été entièrement achevée le 05.02.2016.